

Conférence

« Développement cohérent du territoire : de la vision à la pratique »

14 mars 2017

09h30–16h30

Palais des Congrès, Bienne



Sur mandat de



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Office fédéral du développement territorial ARE

Contenu de la conférence

Les espaces urbains, les espaces ruraux et les régions de montagne sont intimement liés. Il est donc important que ces espaces et régions se développent de manière cohérente et coordonnée. Au début 2015, le Conseil fédéral approuvait les rapports « Politique des agglomérations de la Confédération 2016+ » et « Politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne ». Ces deux politiques se complètent mutuellement et contribuent de manière importante, avec d'autres politiques fédérales, au développement cohérent du territoire dans le sens du Projet de territoire Suisse.

Mais que signifie développement cohérent du territoire ? Comment est-il mis en œuvre ? Quel rôle la politique des agglomérations et la politique des espaces ruraux et des régions de montagne y jouent-elles ? Comment la Nouvelle politique régionale (NPR) et les différentes politiques sectorielles y contribuent-elles ? Et comment les actrices et les acteurs de la Confédération, des cantons et des régions contribuent-ils au développement cohérent du territoire ?

La conférence « Développement cohérent du territoire : de la vision à la pratique » proposera des réponses : des représentants éminents de l'ARE et du SECO ainsi que des connaisseurs de la pratique dans les régions et les cantons donneront un visage à cette vision et présenteront des instruments et des mesures qui ont un impact sur un développement cohérent du territoire. Des experts d'Avenir Suisse et de l'OCDE réfléchiront sur les pistes à suivre et les facteurs de succès. Différents formats interactifs offriront en outre aux participants la possibilité de s'impliquer activement et d'échanger opinions, connaissances et idées.

Seront également présentés pour la première fois à cette conférence les projets qui sont soutenus dans le cadre du Programme pilote Territoire d'action Economie (PHR Economie). Ce programme pilote, conçu comme une mesure commune de la politique des agglomérations et de la politique en faveur des espaces ruraux et des régions de montagne, a pour but de soutenir dans les territoires d'action des projets axés sur l'économie englobant les villes et les campagnes.

Programme

09h00 Arrivée, enregistrement, café

09h30 **Bienvenue et introduction**
Stefan Suter et Benoît Charrière, regiosuisse

09h40 **Développement cohérent du territoire : de quoi s'agit-il ?**
regiosuisse a enquêté auprès des milieux concernés

10h20 **Contenus et limites du développement cohérent du territoire**
Les offices fédéraux responsables, ARE et SECO, présentent leur vision d'un développement cohérent du territoire.

- Stephan Scheidegger, directeur suppléant, Office fédéral du développement territorial (ARE)
- Ambassadeur Dr Eric Jakob, chef de la Direction de la promotion économique, Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

10h50 Pause

11h15 **Bonnes pratiques des régions**
Comment les régions mettent-elles en œuvre un développement cohérent du territoire ? Qu'est-ce qui fonctionne ? Où se situent les défis ?

- Mireille Gasser, secrétaire générale arcjurassien.ch
- Roger Michlig, directeur du Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis (RWO)
- Stefan Costa, directeur Region Oberaargau

12h00 Buffet

13h30 Facteurs de réussites et obstacles au partenariat ville-campagne

Une collaboration efficace selon l'OCDE

- Dr Tamara Krawchenko, Policy Analyst, Regional Development Policy Division, OECD

14h00 Programme pilote Territoire d'action Economie (PHR Economie)

Le PHR Economie est la mesure commune centrale de la politique en faveur des zones rurales et des régions de montagne, et de la politique des agglomérations. Qu'apporte cette nouvelle mesure ?

- Sabine Kollbrunner, collaboratrice scientifique, SECO

14h15 PHR Economie: marché de projets

Informez-vous sur les différents projets soutenus dans le cadre du Programme pilote Territoire d'action Economie (PHR Economie) et renseignez-vous auprès des chefs/cheffes de projets présents.

15h30 Réflexion critique

Les espaces ruraux et les régions de montagne de Suisse doivent faire face à des défis économiques particuliers. Quelle contribution l'approche de la politique de la Confédération en faveur des espaces ruraux et des régions de montagne fournit-elle pour répondre efficacement à ces défis ?

- Dr Daniel Müller-Jentsch, chef de projets chez Avenir Suisse

16h00 Table ronde

Quelles conclusions tirer pour les différents espaces ?

- La parole est donnée aux représentants des deux politiques fédérales mais aussi à ceux des cantons et des régions. Erich Fehr, président de la ville hôte de Bienne/Biel, y participera également.

16h30 Conclusion et apéritif

Organisation de la manifestation

Stefan Suter / Claudia Peter
stefan.suter@regiosuisse.ch
claudia.peter@regiosuisse.ch
regiosuisse – Centre du réseau
de développement régional
Hofjistrasse 5
CH-3900 Brigue
Tél.: + 41 31 356 61 61

Animation

Stefan Suter et Benoît Charrière,
regiosuisse

Langue

La conférence est bilingue (allemand/
français) avec traduction simultanée.

Lieu de la manifestation

Palais des Congrès Bienne
Rue Centrale 60
2501 Bienne

Date et durée

Mardi, 14 mars 2017, 9h30–16h30

Inscription

Délai d'inscription: 3 mars 2017
Pour vous inscrire, veuillez utiliser
le formulaire en ligne.

Coûts

Les frais de participation se montent
à CHF 120.– (TVA incl.). Sont compris
dans cette somme le café de bienvenue,
le lunch, l'apéritif et la documentation de
la conférence. La facture vous parviendra
par courrier postal.

Annulation

Si vous souhaitez annuler votre
inscription, nous vous prions de nous
le communiquer par écrit à l'adresse
électronique info@regiosuisse.ch.
Une annulation écrite de l'inscription
jusqu'au 6 mars 2017 n'implique aucune
conséquence financière. Passée cette
date, les émoluments seront facturés.
Il est possible de désigner des
remplaçantes ou des remplaçants.